

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

Date de convocation : 10 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	24

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme TRAN, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme LECLERC, Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Mme MOLLIERE, M. GANDRILLON pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme MONET pouvoir à M. MAIRE.

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. BOURSE

N° DEL-2024-004

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DU VAL D'OISE (SDEVO) POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE EDITH CAVELL

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU la délibération n° 2020-014 du 28 mai 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Travaux – Développement durable – Urbanisme – Cadre de vie en date du 19 décembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 8 janvier 2024,

CONSIDERANT que par la délibération n° 2020-014 susvisée, le Conseil municipal a donné compétence au Maire notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de requalification de l'Avenue Edith Cavell, la Commune envisage de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public,

CONSIDERANT que dans le cadre du partenariat pour l'insertion des réseaux dans l'environnement, le Syndicat départemental des énergies du Val-d'Oise (SDEVO) est susceptible de financer une partie des travaux au titre du programme 2024,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux et de requalification de la rue Edith Cavell,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention maximale de 23 974,48 € auprès du Syndicat départemental des énergies du Val d'Oise (SDEVO),

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

